

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR TOULOUSE MÉTROPOLE

SYNTHÈSE 2018

Sensible amélioration de la qualité de l'air sur la métropole toulousaine en 2018

	Particules PM 10	Particules PM 2.5	Dioxyde d'azote	Ozone	Benzo[a]pyrène	Monoxyde de carbone	Dioxyde de soufre	Benzène	Métaux particuliers
Agglomération toulousaine fond urbain	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Agglomération toulousaine proximité trafic	Vert	Orange	Rouge	Blanc	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Échelle des valeurs réglementaires :

■ Valeur limite dépassée

■ Valeur cible dépassée

■ Objectif de qualité non respecté

■ Réglementation respectée

Réglementation respectée en fond urbain pour les particules en suspension PM10, PM2.5 et le dioxyde d'azote

En 2018, les niveaux de particules en suspension sont en légère baisse sur l'agglomération toulousaine, et cette tendance se dégage au niveau régional. Seulement 3 journées en épisode de pollution ont été mis en évidence en 2018. Les particules en suspension PM10 sont émises en premier lieu par le secteur des transports (routier, ferroviaire, aérien) à hauteur de 50% du totale des émissions sur Toulouse Métropole. Les dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire) et les activités rattachées au secteur industriel (industries, carrière, activités de traitements de déchets), contribuant respectivement pour 24 et 22% des émissions du territoire, part non négligeable des émissions sur la métropole.



Les émissions de polluants atmosphériques liés au transport sur Toulouse Métropole

NOx

80%

PM10

50%

Concernant le dioxyde d'azote, les niveaux de concentration sont similaires à ceux mis en évidence en 2018. En fond urbain, les concentrations respectent toujours les valeurs limites pour la protection de la santé humaine, contrairement à la situation à proximité du trafic routier où les valeurs réglementaires ne sont pas respectées le long des grands axes de circulation. Les oxydes d'azote sont majoritairement émis par le secteur des transports (80%), tandis que le secteur résidentiel est le second contributeur du territoire avec 7% des émissions totales.

Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté, comme partout sur la Haute-Garonne, comme sur l'ensemble du territoire régional

Concernant l'ozone, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur l'agglomération toulousaine, tout comme sur l'ensemble du réseau de mesure en Occitanie. En 2018, on note 25 journées de dépassement du seuil de concentration définie par l'objectif de qualité, alors que la réglementation recommande sur une année civile de ne pas dépasser ce seuil une seule fois. Le nombre de jours de dépassement est nettement en hausse en 2018 par rapport à 2017 (12 jours de dépassement). En effet, des conditions météorologiques plus favorables (ensoleillement, forte chaleur etc...) à la production d'ozone ont été largement prédominantes au cours de l'été. Cette augmentation des niveaux d'ozone en 2018 est visible sur une grande partie du territoire occitan.

Pour les autres polluants surveillés, la réglementation est respectée sur l'année 2018.

L'exposition chronique à la pollution au dioxyde d'azote et aux particules < 10 microns

À l'échelle de la métropole toulousaine, Atmo Occitanie évalue entre 4 700 et 9 200 le nombre de personnes exposées au-delà des valeurs limites pour la protection de la santé fixée à 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le dioxyde d'azote.

Les principales zones impactées par la pollution de l'air dépassant cette valeur limite correspondent :

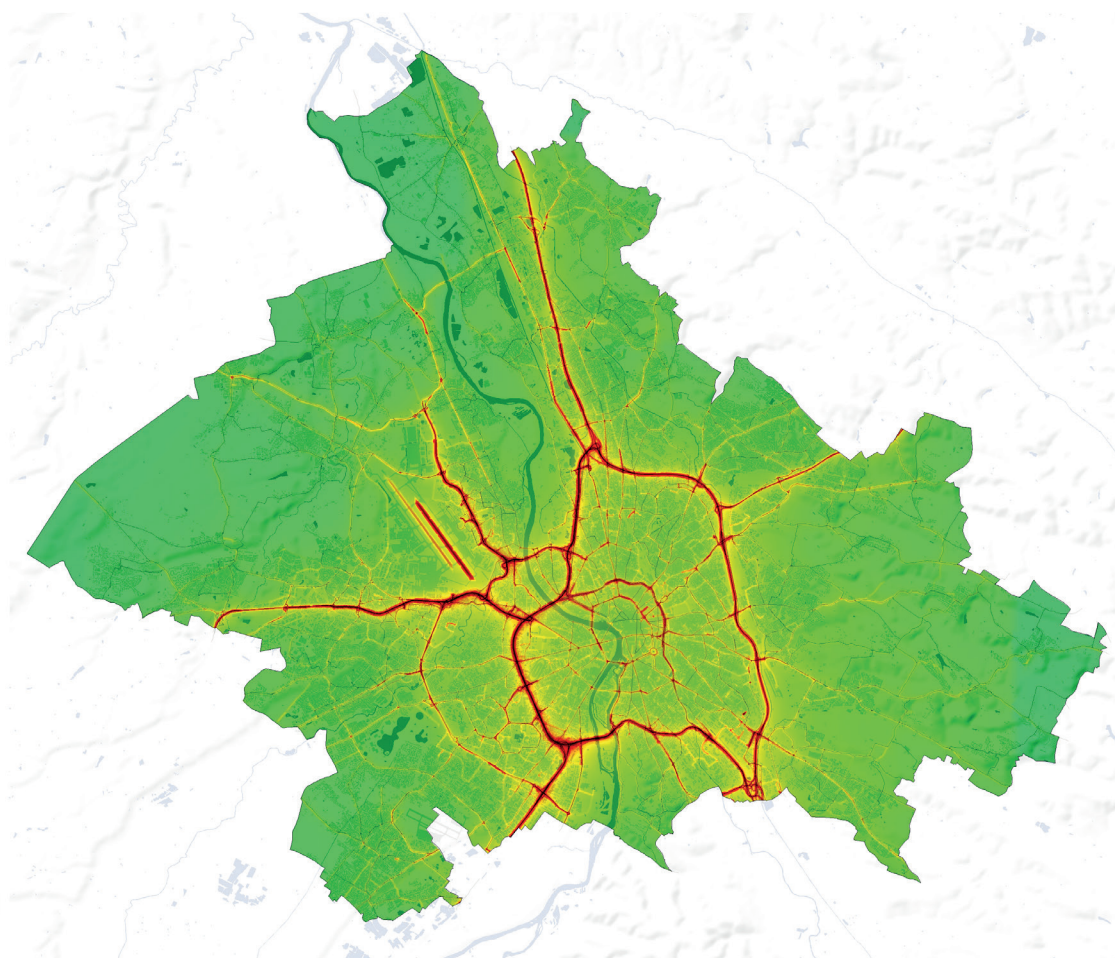
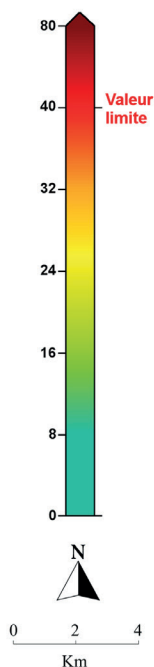
- dans Toulouse et sa première couronne : à l'axe périphérique, aux grands boulevards, au fil d'Ariane, à la voie Lactée et à la rocade arc-en-ciel,
- sur le reste du territoire : à l'environnement immédiat des principales voies de circulation de l'agglomération telles que les autoroutes A61, A62, A64, A68, la route d'Auch (RN124) et la route de Paris (RD820).

La commune de Toulouse et sa première couronne comportent l'essentiel des zones en situation de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé.

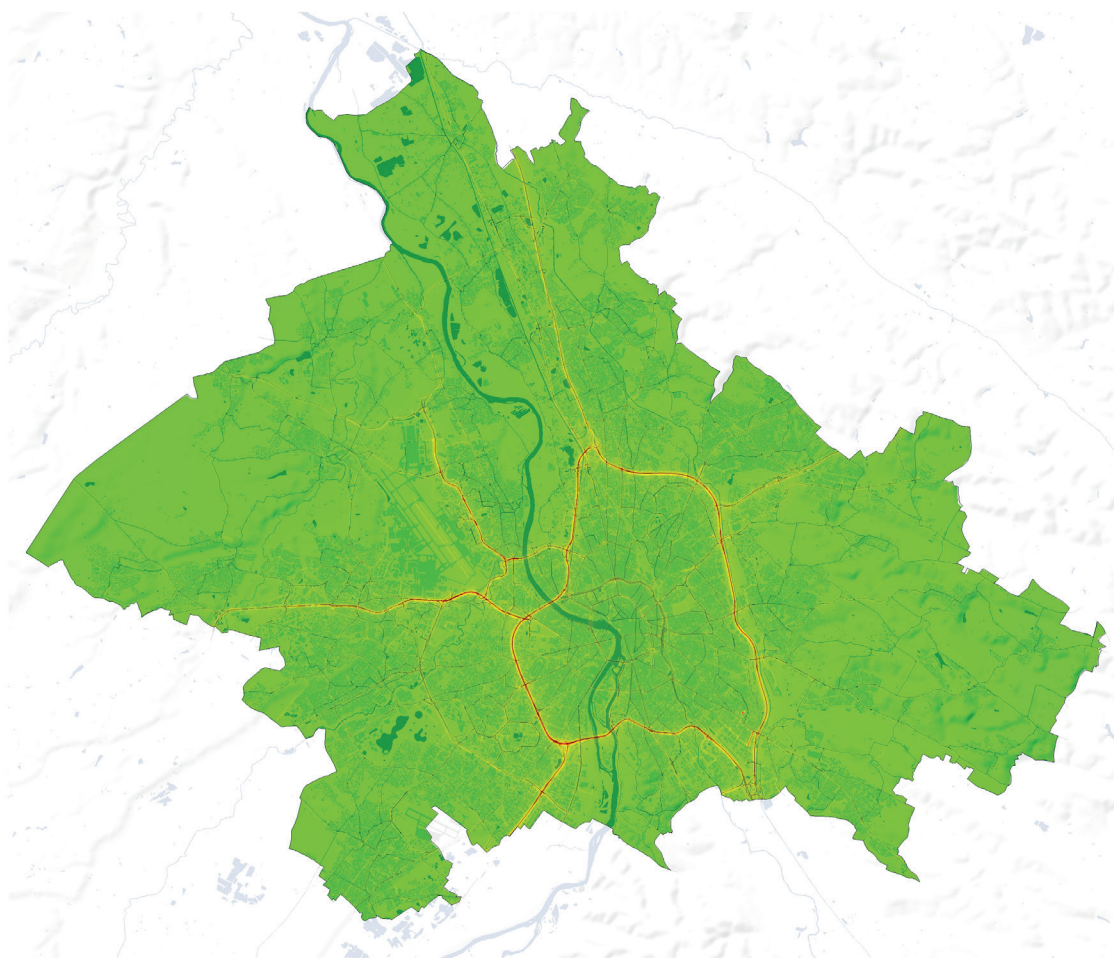
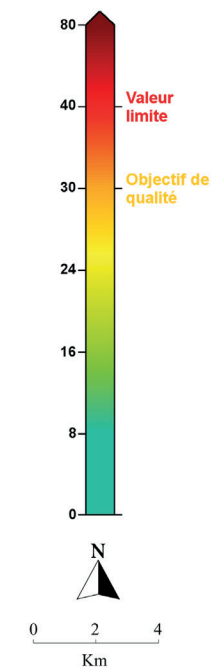
L'évaluation des concentrations annuelles en PM10 ne permet pas de mettre en évidence de personnes exposées à des concentrations supérieures à la valeur limite pour la santé.

Situation des NO_2 pour
la protection de la **santé**
(en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ - Moyenne annuelle)

2018



Situation des PM₁₀ pour
la protection de la **santé**
(en µg/m³ - Moyenne annuelle)
2018



L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

5
épisodes de pollution
en 2018

En 2018, la Haute-Garonne est le département le plus touché de la région par des épisodes de pollution aux particules en suspension, avec 3 jours de dépassement du seuil réglementaire journalier fixé à 50 µg/m³. Des concentrations importantes en particules PM₁₀ ont été mises en évidence à la fin février sur la métropole comme sur le reste de la région Occitanie. Une procédure d'information a été mise en œuvre sur le département le 24 février. Les jours suivants, la persistance des niveaux au-delà du seuil journalier autorisé, a entraîné le déclenchement de procédure d'alerte les 25 et 26 février. Le nombre d'épisodes aux particules en suspension PM₁₀ est en nette baisse par rapport à 2017, où l'on comptait 14 épisodes de pollution.

Concernant l'ozone, 2 épisodes de pollution à l'ozone ont été observés sur le département de la Haute-Garonne, les 26 et 27 juillet 2018. Le niveau maximal a donc été enregistré le 27 juillet sur les stations urbaines « Toulouse Berthelot » et « Toulouse Jacquier », avec des concentrations respectives de 183 µg/m³ et 182 µg/m³. Une procédure d'information et de recommandation a été mise en œuvre le second jour de l'épisode (le 27 juillet) et prolongée le lendemain (le 28 juillet).

La Qualité de l'Air, une préoccupation pour les habitants

62

réponses aux demandes
d'informations ponctuelles
(249 à l'échelle régionale)
Demandes de professionnels ou particuliers

60

retombées presse
(180 à l'échelle régionale)

Retombées/sujets de presse recensés
au total sur l'année

1285

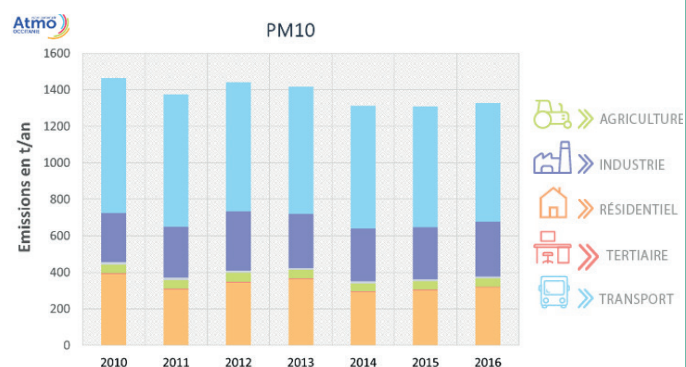
élèves sensibilisés
à «L'air que je respire»
(5930 à l'échelle régionale)

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Toulouse Métropole

Les données d'émissions de polluants atmosphériques et de GES présentées en suivant sont issues de la version « ATMO_IRSV2.4.1_2010_2016 » de l'inventaire régional spatialisé d'Atmo Occitanie.

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10

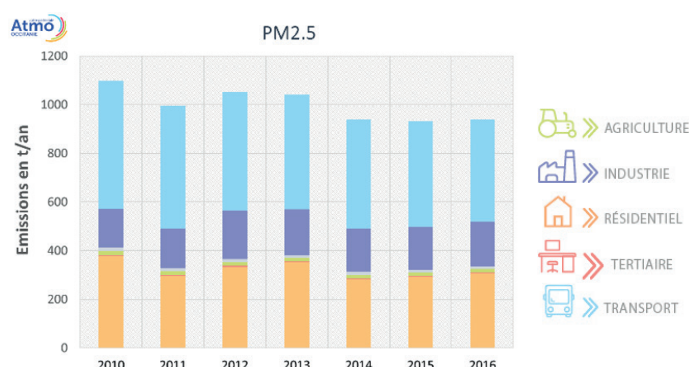


Le secteur des transports, et notamment le trafic routier, est le secteur le plus émetteur de particules PM10 sur le territoire de Toulouse Métropole (49 % en 2016). Les installations de chauffage des secteurs résidentiel et tertiaire représentent la deuxième contribution de PM10 du territoire (24 % en 2016).

Les émissions de particules PM10 diminuent de 12% entre 2010 et 2016, tous secteurs confondus.

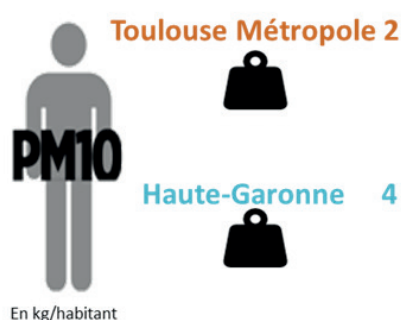
PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5

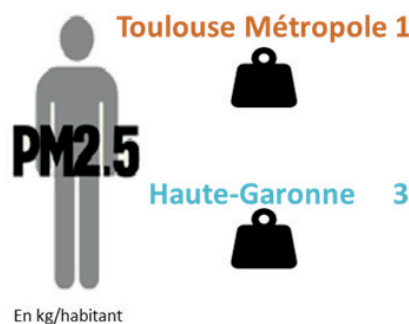


Le secteur des transports est le premier secteur émetteur de PM2.5 (45 % en 2016). Les dispositifs de chauffage (résidentiel/ tertiaire) sont le deuxième secteur le plus émetteur de particules fines PM2.5 sur le territoire de Toulouse Métropole (34 % en 2016).

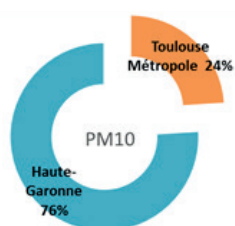
Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an

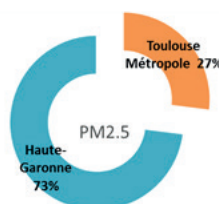


Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



La communauté urbaine de Toulouse Métropole représente 24 % des émissions de PM10 du département.

Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne

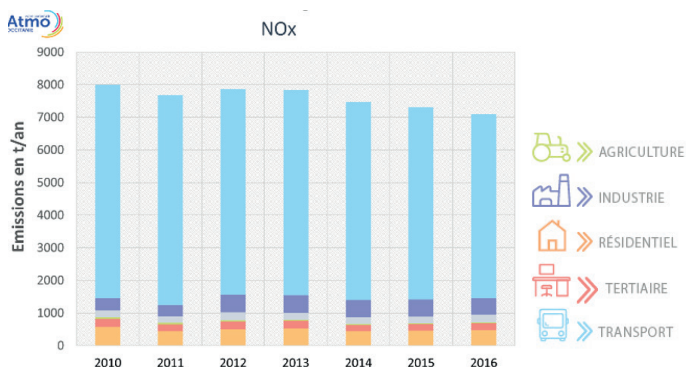


La communauté urbaine de Toulouse Métropole représente 27 % des émissions de PM2.5 du département.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur Toulouse Métropole

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote

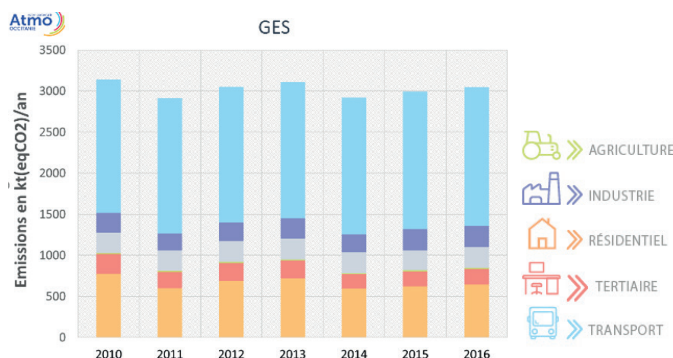


Le transport est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de Toulouse Métropole (79 % en 2016). Les dispositifs de chauffage du résidentiel représentent le deuxième secteur émetteur de NO_x (7 % en 2016).

Les émissions de NO_x sont en diminution régulière sur la période, et atteignent une baisse de 12 % entre 2010 et 2016.

GES

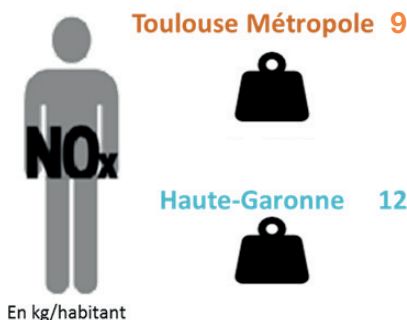
L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



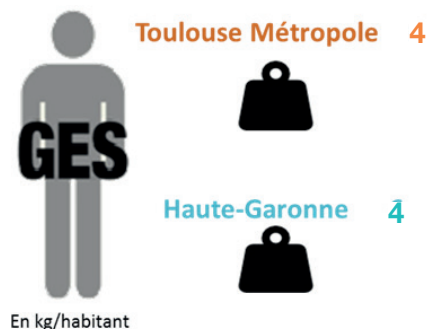
Le transport est le secteur le plus émetteur en GES sur le territoire de Toulouse Métropole (55 % en 2016). Les dispositifs de chauffage du résidentiel représentent le deuxième secteur émetteur de GES (21 % en 2016).

Les émissions de GES diminuent légèrement entre 2010 et 2016 (-3%), tous secteurs confondus. Cependant, depuis 2014 la tendance des émissions est à la hausse (+4%).

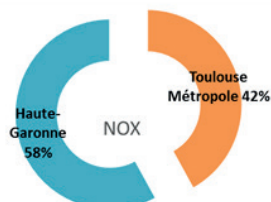
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

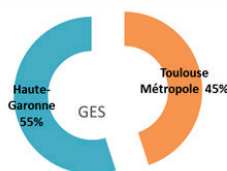


Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



Toulouse Métropole représente 42 % des émissions de NO_x du département.

Part de Toulouse Métropole dans la Haute-Garonne



Toulouse Métropole représente 45 % des émissions de GES du département.